



AVIS

Commune de Rouffach

Mise à la disposition du public du projet de modification simplifiée, modification n° 7 du P.L.U. de ROUFFACH

Par délibération du Conseil municipal du 2 avril 2019, complétée par un arrêté du Maire en date du 2 août 2019, ont été précisées les modalités et dates de consultation du public pour une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, mise en œuvre afin d'apporter des rectifications de portée mineure au règlement.

Les pièces du dossier de modification simplifiée, modification n° 7 du P.L.U., seront mises à la disposition du public en Mairie de Rouffach durant 33 jours consécutifs du *19 août 2019* au *20 septembre 2019* inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Pendant toute la durée de mise à la disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou adressées par écrit à la Mairie, à l'attention de Monsieur le Maire.

Le Maire